



CENTRE D'ETUDES STRATEGIQUES SUR LES PAYS DES GRANDS-LACS
 Contact: 1B Waterlow Road, London N19 5NJ unioncongolaise@yahoo.fr

A Monsieur Ban Ki-Moon
Secrétaire Général des Nations-Unies
760 United Nations Plaza
Manhattan, NY 10017
USA

Ref: **FCDD/MCB-RM/001/0912**

Objet : Tripartite RDC-Rwanda-Secrétariat Général des Nations-Unies

Monsieur le Secrétaire Général,

En tant que le plus haut fonctionnaire des Nations Unies, vous pouvez utiliser votre indépendance pour empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension de tout conflit pouvant mettre en péril le maintien de la paix ou du respect du droit international, notamment en attirant l'attention du Conseil de sécurité. Ce qui est complètement conforme à vos attributions.

C'est ainsi que vous voulez organiser ce 27 septembre 2012, une tripartie RDC-Rwanda-Secrétariat Général de l'ONU pour tenter de résoudre ce conflit qui prévaut à l'Est du Congo. A cette rencontre, vous voudriez associer les criminels et mercenaires du M23. C'est tout simplement de la forfaiture, car vous voulez, d'une manière insidieuse leur accorder une reconnaissance internationale tout simplement parce que, ces criminels et mercenaires sont au service des grandes puissances occidentales et des multinationales dont vous servez les intérêts.

C'est pourquoi, nous, **FEMMES CONGOLAISES DE LA DIASPORA** vous disons d'emblée que cette rencontre n'a aucun objet, et ne débouchera sur aucune résolution qui mettra fin a ces massacres et assassinats, ceci pour des raisons que vous allez découvrir dans cette lettre.

Depuis que notre pays, la République Démocratique du Congo a été agressée par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, le 2 août 1998, les Nations-Unies, le Conseil de Sécurité et votre prédécesseur, Koffi Annan, ont attendu plus de 9 mois pour réagir en deçà de ce qu'il convenait de faire, en faisant adopter la résolution 1234 d'une très faible teneur, et qui n'avait pas répondu comme il se devait à l'attente des populations meurtries de notre pays.

L'accord de Lusaka de 1999 qui s'en était suivi n'a fait que favoriser les pays agresseurs dans leurs velléités d'occupation de notre pays, et ce ne fut qu'un acte de reddition et de capitulation du Congo ouvrant ainsi une brèche vers sa balkanisation. Dites-nous alors, Monsieur le Secrétaire Général, quelle est aujourd'hui la portée juridique, politique et diplomatique de ces fameux accords de paix de Lusaka? Lettre morte.

En effet créée par la résolution 1279 du Conseil de sécurité en date du 30 novembre 1999, la Monuc, qui au départ devrait se déployer uniquement a l'Est de la RDC, avait étendu son champ d'action dans toute l'étendue du territoire de notre pays; ce qui n'était pas pour assurer la paix, mais pour préparer l'occupation de la RDC par des troupes étrangères, notamment celles du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi.

Malgré le fait que de 1999 à 2008, le conseil de sécurité ait adopté plus d'une cinquantaine de résolutions, celles-ci n'ont débouchées sur aucune résolution de l'agression dont le Congo est victime.

A ce jour, la MONUSCO, qui dispose d'un budget de 1.490.000.000 de dollars et d'un effectif déployé de plus de 23 000 hommes, votre organisation n'arrive toujours pas à faire cesser le génocide congolais. Au contraire, elle se met au service des agresseurs du Congo en leur fournissant armes et munitions.

Est-il besoin de vous rappeler que ce sont des camions de la MONUC, UNHCR, de l'UNICEF qui ont toujours transporté les troupes rwandaises pour venir agresser le Congo?

Faut-il vous rappeler que les pas de danse esquissés par votre Envoyé Spécial pour la région des grands lacs, Mr. OBASANJO, avec un criminel et mercenaire

rwandais du nom de Nkundabatware, ont montré clairement au yeux du monde que votre organisation est complice des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocides qui se commettent tous les jours par l'armée régulière du Rwanda ainsi que par des mercenaires du M23, comme ils firent commis naguère par les mercenaires de l'AFDL, du RCD/GOMA, du CNDP et du PPRD, tous faisant partie de la même filiation rwandaise.

Ceci étant, lorsque vous voulez inviter une délégation du M23 aux pourparlers du 27 septembre 2012; laissez-nous vous dire, Mr. Le Secrétaire Général que vous insultez la mémoire des 8.000.000 d'innocentes victimes congolaises tuées, massacres par la barbarie des criminels du M23 que vous voulez inviter à table!

Nous vous rappelons ici que **le M23 n'est pas un mouvement de rébellion** parce que c'est une organisation criminelle étrangère et qui fait une "guerre" privée pour ses intérêts personnels. Etant des mercenaires, les membres du M23 ne peuvent en aucun cas bénéficier du statut de prisonnier de guerre tel que prévu par la Convention de Genève 1949 et par le Protocole I de 1977.

En effet, la définition du mercenaire a été fournie par le **protocole I du 8 juin 1977 additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949** relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux. Et l'article 47 de ce protocole définit le mercenaire de la façon suivante :

« Un mercenaire n'a pas droit au statut de combattant ou de prisonnier de guerre. Le terme mercenaire s'entend de toute personne :

1. qui est spécialement recrutée pour se battre dans un conflit armé ;

2. qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette partie ;

3 qui n'est pas ressortissant d'une partie au conflit, ni résident d'un territoire contrôlé par une partie au conflit ;

4. qui n'est pas membre des forces armées d'une partie au conflit ;

5. et qui n'a pas été envoyée par un État autre qu'une partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit État. »

Comme vous pouvez le constater à l'appui de cette définition, le M23 est une organisation criminelle de mercenaires financée par le Rwanda. Vous savez aussi que dans tous les épisodes de déstabilisation de la RDC à partir du Kivu, le Rwanda a toujours été derrière ces actions; vous n'avez rien fait pour arrêter ces atrocités.

Enfants violés, vieillards violés, femmes violées, enterrées vivantes, femmes mutilées, femmes meurtries, femmes sauvagement tuées et à qui ces criminels enfoncent des sticks de bois, des débris de verre et du sable dans leurs vagins... C'est le moindre de vos soucis. (Ci-joints en annexe les photos des atrocités que vous même et votre organisation ont laissé faire)

Votre préoccupation principale c'est la sauvegarde des intérêts américains, britanniques, français, belges, canadiens, allemands ainsi que ceux des multinationales et de la MONUSCO qui exploitent et pillent les richesses de notre pays. Des cargos et des hélicoptères remplis de matières premières de notre pays quittent tous les jours le Kivu pour Kigali et Bujumbura où elles sont négociées et vendus à des multinationales sans que les Congolais n'en bénéficient ? Au contraire ces pillages ne font qu'à enrichir des prédateurs étrangers et les pays agresseurs.

Ainsi, nous **FEMMES CONGOLAISES DE LA DIASPORA** considérons l'armée régulière du Rwanda, l'armée régulière de l'Ouganda ainsi que l'armée régulière du Burundi comme étant des **“forces négatives”** occupant illégalement notre pays, causant la mort et la désolation au sein des populations congolaises au même titre que le M23 et autres FDLR, interhamwe, Mai-mai, les Mbororo et consorts.

C'est pourquoi, nous vous demandons de renoncer à cette mauvaise idée d'associer le M23 à cette rencontre du 27 septembre 2012 concernant la crise en RDC, car en les y associant, vous voulez accorder à une bandes de voyous et de criminels une sorte de reconnaissance internationale mais vous avez plutôt le devoir d'engager des troupes de la MONUSCO et de leur demander de faire leur travail à savoir: pourchasser et arrêter les membres du M23 et leur complicités citées dans tous les rapports de vos experts et de le déférer auprès de la Cour Pénale Internationale.

Vous avez le droit et le devoir de le faire parce que;

1. Sur injonction des Etats-Unis, vous avez fait adopter par le Conseil de Sécurité, la résolution 1593 (2005) du Conseil de Sécurité du 31/03/2005 Exigeant l'arrestation et de remise d'Omar Al Bashir du Soudan à la Cour Pénale Internationale pour des crimes dans le Darfour, mais en fait c'est à cause de son pétrole ;
2. Sur des injonctions combinées des Etats-Unis, de l'Union Européenne, vous avez fait adopter la résolution 1973 du 17 mars 2011 du Conseil de sécurité des Nations unies à destination de la Libye et qui avait conduit à l'assassinat de Mouammar Kadhafi par les forces de l'OTAN à cause de son pétrole et de la fortune de son pays. Aujourd'hui, quelle paix avez-vous instaurée en Libye ? Nous ne sommes pas dupes et les récents événements qui y sont advenus démontrent à suffisance votre forfaiture.
3. Sur injonction des Etats-Unis, d'Israël et de l'Union Européenne, vous avez fait adopter la résolution 2042 14 avril 2012 sur la Syrie, par laquelle vous autorisez les forces occidentales d'armer les "rebelles" pour faire chuter Al-Bachar;
4. Lors de la crise ivoirienne, sur vos instructions et sur les injonctions que vous avez reçues des Etats-Unis et de l'Union Européenne, votre représentant sur place, s'était arrogé et adjugé des pouvoirs politiques en faveur d'un camp contre un autre alors qu'il se devait de garder une totale neutralité ;
5. Pourquoi malgré plusieurs rapports sur les crimes perpétrés par le Rwanda, le CNDP et aujourd'hui par le M23 en RDC, et dont les auteurs sont cités et connus, vous ne saisissez toujours pas le conseil de sécurité pour condamner fermement le Rwanda et déférer les auteurs de ces crimes devant la Cour Pénale Internationale ? Comme votre prédécesseur vous restez muet. Il en est de même pour votre représentant sur place à Kinshasa, qui passe le clair de son temps à s'occuper des pillages des matières premières stratégiques de notre pays au lieu de maintenir la paix.

Vous voyez bien qu'il y a deux poids, deux mesures, et que votre arbitrage est à deux vitesses. Pour ce qui concerne la RDC, vos décisions sont loin d'être équitables et que les millions de vie humaine en danger n'ont aucune valeur pour vous.

C'est ainsi que vous vous êtes délibérément écarté de vos fonctions en vous soumettant aux diktats des grandes puissances et des multinationales qui commettent des crimes horribles en Afrique et plus particulièrement en République Démocratique du Congo.

C'est pourquoi, nous, **FEMMES CONGOLAISES DE LA DIAPORA**, agissant au nom de toute les femmes congolaises qui payent le plus lourd tribut des crimes que vous organisez au Congo, tenons à vous rappeler ici les dispositions et les stipulations de l'article 100 de la Charte de concernant vos charges et responsabilités, et qui stipulent clairement ce qui suit :

« 1. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, le Secrétaire général et le personnel ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation. Ils s'abstiendront de tout acte incompatible avec leur situation de fonctionnaires internationaux et ne sont responsables qu'envers l'Organisation.

2. Chaque Membre de l'Organisation s'engage à respecter le caractère exclusivement international des fonctions du Secrétaire général et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l'exécution de leur tâche. »

Ainsi, si vous n'êtes plus en mesure de remplir et accomplir vos devoirs et vos obligations vis-à-vis des Etats Membres, nous vous prions alors, d'en tirer les conséquences.

De toute les façons, l'Occident a toujours été injuste envers le Kongo de Lumumba et je vous conseille de bien lire le livre de **Adam HOCHSCHILD** sur « *Les Fantômes du roi Léopold II : la terreur coloniale dans l'Etat du Congo de 1884 à 1908* » où vous verrez la férocité des colons qui ont massacré 10 millions de Congolais pour assouvir leur appétit frénétique de l'argent en exploitant de l'hévéa dans la Province de l'Equateur pour les besoins de l'industrie automobile.

A ce jour les multinationales, avec votre complicité et de ceux des puissances occidentales, dont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada, ont massacrés 8 millions de Congolais pour l'exploitation des minerais stratégiques dans les Provinces du Nord et du Sud Kivu. Mais pour vous, les vies humaines du peuple bantou congolais ne valent rien par rapport à celle des tueurs-tutsi-rwandais que vous couvrez et supportez.

Vous avez longtemps caché au monde votre entreprise criminelle ; mais aujourd’hui, le monde entier est au courant de cette forfaiture. Pour en savoir plus, nous vous conseillons de lire les livres et témoignages ci-après :

- 1. Honoré Gbanda** « *Crimes organisées en Afrique Centrale* » *Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux*, préface de Charles Onana, Paris, Editions Duboiris, 2004, 456.
- 2. Charles Onana** : « *Ces tueurs tutsi au cœur de la tragédie congolaise* », Edition Duboiris, Paris, 2009.
- 3. Pierre Péan** : -« *Noires fureurs, Blancs menteurs* » *Rwanda 1990 -1994*», Ed. Mille et une nuit (Fayard), Paris, 2005, 544 p.", livre de Pierre Péan par
- 4. Pierre Péan** « *CARNAGES* », *les guerres secrètes des grandes Puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010, p. 334).
- 4. Alain Deneault** « *Noir Canada* » Pillage, corruption et criminalité en Afrique, Edition Éco société, 352 pages
- 5. Patrick Mbeko** « *Le Canada dans les guerres en Afrique Centrale* » : Collection " Les Persiennes de Minuit", Essai, 2010, 350 pages
- 6. Cynthia McKinney** « *Non à la balkanisation de la RD Congo* » Témoignage recueilli par Dr Emmanuel Kabongo Malu Plate-forme Publie par www.KongoTimes.info - © KongoTimes! -. 19/09/2011

Le contentieux congolais est très lourd : **Kimpa Vita**, première martyre Congolaise, brûlée vive par les moines capucins portugais, **Simon Kimbangu** emprisonné, sans jugement, sans avoir commis de crime, **Lumumba** assassiné par la CIA avec la complicité des Etats-Unis, de la Belgique et de la Grande-Bretagne. Le Congo est entrain vivre des injustices que vous et vos semblables continuent de perpétuer.

Nous Femmes Congolaises ne laisseront pas ces crimes impunis, même nos générations futures demanderont des comptes pour que justice et dédommagement soient faits à la République Démocratique du Congo et au Peuple Congolais.

Un jour après la 2^{ème} guerre mondiale, la Communauté Internationale avait dit ceci : ***'plus jamais ça'***, aujourd'hui cette même Communauté Internationale agit envers les nations du sud en l'occurrence la RDC, pire que les nazis, où allons nous ? Où est la justice, la démocratie ?

Les prédateurs se permettent de faire de la dictature en RDC en utilisant les nègres de service qui sont placés au pouvoir pour la balkanisation de notre pays et pour l'extermination de notre Peuple, comme le firent jadis les colons, en Amérique, où ils avaient exterminés les Amérindiens et occupés leurs terres. A ce sujet, nous vous conseillons également de lire : ***« La féroce blanche : des non blancs aux non aryens, ces génocides occultés de 1492 à nos jours »*** par : **Rose Amélia Plumelle Uribe** et ils avaient occupés leurs terres.

Les Aborigènes d'Australie avaient subi ce même sort lorsqu'ils avaient été massacrés par des colons Anglais.

C'est pour vous dire que le Peuple Congolais, se référant aux grands désastres humanitaires de l'esclavage, de la colonisation et des génocides de part le monde, va construire un mémorial qui leur rappellera toujours et à jamais les affres et les ignominies qu'ils ont subi depuis plus de 600 ans.

Nous en avons assez des mensonges qui servent le ventre des prédateurs et non des peuples, nous en avons assez de votre hypocrisie et croyons qu'il existe un **DIEU** au dessus de votre organisation, qui nous aidera à mettre un terme aux massacres diaboliques et machiavéliques quotidiens infligés, aux enfants, aux vieillards, aux femmes et aux hommes de notre pays que vous refuser de protéger et de défendre.

Si vous aviez vu le film, ***« Le Cauchemar de Darwin »*** d'Hubert Sauper, vous auriez remarqué qu'à Noël, aux enfants blancs, ont leur donné divers jouets, fruit des pillages des richesses de l'Afrique, et aux enfants noirs, on leur réserve en contrepartie : **DES BOMBES !**

En voulant recevoir la délégation du M23, vous faites partie des négationnistes du génocide congolais. Et nous vous posons la question de savoir si vous êtes prêt de pardonner et d'oublier ce que vos compatriotes sud-coréens ont subi en 1953 ?

Etes-vous prêt à pardonner le bombardement par l'armée nord-coréenne de l'île de Yeonpyeong le 23 novembre 2010 qui a causé la mort de marins sud-coréens et de civils et de nombreux blessés ainsi que le naufrage du navire de guerre sud-coréen, le Cheonan, le 26 mars 2010, apparemment provoqué par une torpille tirée par un sous-marin nord-coréen, provoquant la mort de 46 personnes.

Nous pensons que non : vous n'avez jamais convoqué une rencontre entre les protagonistes nord-coréens et sud-coréens; alors pourquoi tenez-vous à ce que nous nous asseyions sur la même table avec des assassins de notre peuple? Alors dans ce cas il faudra plutôt mettre face-à-face les familles de 8.000.000 de victimes congolaises devant les bourreaux et mercenaires du **M23** y compris ceux de l'**AFDL**, du **RDC/GOMA**, du **CNDP** et du **PPRD** (au pouvoir actuellement à Kinshasa,).

En voulant à tout prix recevoir la délégation du M23, vous commettrez une violation flagrante du Droit International Public du fait que l'individu n'est pas sujet du Droit International Public : Ce sont les Etats et les organisations internationales gouvernementales.

Le peuple congolais n'est plus dupe : il sait que sous prétexte de la mise en place de la Force Internationale Neutre en vue de combattre le forces négative dans les Kivu, la Communauté Internationale, et vous-même, poursuivez inexorablement le processus de la balkanisation du Congo ainsi que le dépeuplement des Provinces du Nord et du Sud Kivu en vue de l'instauration de l'Etat pour les Tutsi..

C'est pourquoi nous disons ici, et devant la face du monde que : les accords de Lusaka, les Accords de Nairobi I et Nairobi II, ceux d'Addis-Abeba, ainsi que ceux de Kampala I et Kampala II ne sont que d'accords sous-seing privé n'engageant que leurs signataires et n'ont aucune valeur juridique du point de vue du Droit International Public. Vous le savez bien, mais vous continuer à flouer l'opinion publique internationale en faisant organiser des rencontres et des sommets qui ne servent qu'à distraire.

Avant de clore cette lettre, nous avons quelques préoccupations et quelques questions directes à vous poser :

1. Après Addis-Abeba, Kampala I, Goma, Kampala II, New-York... : quel est votre agenda pour la RD Congo ?
2. Depuis la publication, en juin dernier, du rapport des experts des Nations Unies sur la situation sécuritaire de l'Est de la République Démocratique du Congo, plusieurs zones d'ombres ont été éclairées. Le Mouvement du 23 Mars 2009 a été formellement identifié comme un groupe terroriste, dont les responsables politiques et militaires ainsi que leurs complices rwandais devaient être poursuivis en justice pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité : Quelles sont les dispositions que vous comptez prendre ?
3. Le pays fournisseur de troupes, d'armes, de munitions et de fonds à cette force négative est connu : il s'agit du **Rwanda** : Cet Etat va-t-en-guerre a même été frappé de mesures en chaîne de privation d'aide militaire et humanitaire à la suite de son implication dans l'entreprise de déstabilisation de la RDC : quelles sont les sanctions que vous comptez prendre à son encontre ? Pourquoi ne faites-vous pas faire adopter par le Conseil de Sécurité une résolution demandant l'arrestation des dirigeants rwandais et de les déférer devant la Cour Pénal Internationale comme vous le fîtes pour Al-Béchir du Soudan ?

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme nous l'avions déjà dit, nous Congolais ne sommes plus dupes et nous savons que vous n'avez aucun calendrier précis sur le Congo et encore moins

En conclusion, cette guerre d'agression que nous subissons depuis 1996 jusqu'à ce jour constitue **un crime contre la paix**, qui engage la responsabilité de leurs auteurs. En clair, il faudra que vous demandiez aux Etats-Unis à la Grande-Bretagne, au Canada et à leurs sous-traitants rwandais, ougandais, burundais et à d'autres de dédommager le Congo pour tous les crimes commis par eux et parce qu'ils ont violé l'intégrité territoriale et l'indépendance du Congo.

Le Congo ne représente aucune menace pour la paix dans le monde, mais les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada et leurs sous-traitants rwandais sont venus pour occuper le territoire congolais en usant la force contre le peuple congolais qui meurt tous les jours dans des souffrances horribles. Pareil recours à la force et à la violence constitue une violation du droit international Public, du Droit International Humanitaire et celle de la Charte des Nations Unies dont vous êtes le garant. Mais vous en tant que Secrétaire Général des Nations Unies, tout comme votre prédécesseur, Koffi Annan, restez muets à ce sujet.

Votre silence vaut complicité pour accepter que le génocide congolais continue : Est -ce -que, le monde peut être fier de vous ? Nous n'en sommes pas sûres.

Fait à Londres, le 24 septembre 2012.

POUR LES FEMMES CONGOLAISES
DE LA DIASPORA,
Marie-Christine BALANGA

ANNEXE I: DES IMAGES DES MASSACRES DE FEMMES CONGOLAISES PAR DES BANDES DE CRIMINELS ET MERCENAIRES TUTSI-RWANDAIS



Violée, elle a fini par recevoir des balles dans son vagin (PHOTO APEMA)



Violée, elle a fini par recevoir des balles dans son vagin

PHOTO APEMA

Violée, elle a fini par recevoir des balles dans son vagin (PHOTO APEMA)



TUERIE EN ITURI (PHOTO CONCOVISION.COM)



100-0017-14-06





Tueries de Kaniola Mai-07, www.bukavuonline.com condamne.















ANNEXE II : LA COMPLICITE EVIDENTE DES NATIONS-UNIES DANS
DES CRIMES ORGANISES : OBASANJO DANSE AVEC UN CRIMINEL
NOTOIRE, LE RWANDAIS NKUNDABATWARE.

26 NOVEMBRE 2008

POUR QUI ROULE MR OBASANJO ?





NKUNDABATWARE ACCOPAGNE MR OBASANJO

